

SALINDRES

**DOSSIER D'INFORMATION
COMMUNAL**

SUR LES RISQUES MAJEURS

2004

Qu'est ce que le risque majeur ?

Les deux grandes familles :

LES RISQUES NATURELS : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique,

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, de ruptures de barrage, transports de matières dangereuses, ...,

Les deux caractéristiques :

- **UNE FAIBLE FREQUENCE** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **UNE ENORME GRAVITE** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Une des définitions

Un événement potentiellement dangereux - **ALEA** - (fig. 1) n'est un **RISQUE MAJEUR** (fig. 3) que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux (fig. 2) sont en présence.

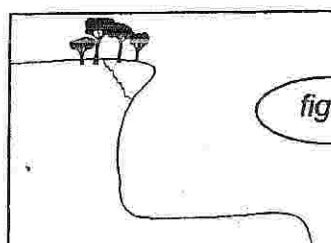


fig.1

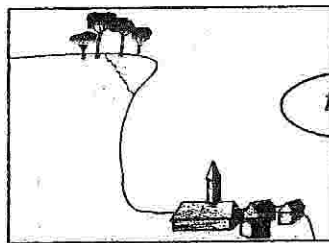


fig.2

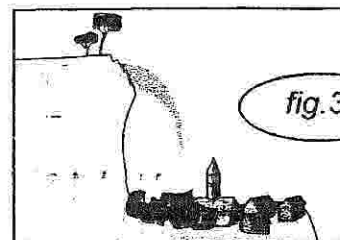


fig.3

La démarche globale de l'information préventive à destination des citoyens

➤ Le Préfet élabore le D.D.R.M. (*Dossier Départemental des Risques Majeurs*).

➤ Le Préfet réalise le D.C.S.
(*Dossier Communal Synthétique sur les Risques Majeurs*).

➤ Le Maire établit le D.I.C.R.I.M.
(*Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs*)
par l'intermédiaire duquel il informe ses administrés.

Présentation de la Commune

La Commune de Salindres est située dans le Nord du Département du Gard dans une dépression appelée le bassin tertiaire d'Alès.

Salindres est une ville comprenant 3 124 habitants
sa superficie est de 1 153 ha.

Elle est traversée par la rivière Avène, affluent du Gardon.

Les Communes limitrophes sont :

- au Nord : Rousson
- à l'Est : Servas
- au Sud : Mons
- à l'Ouest : St Privât des Vieux

Située à un carrefour, Salindres est desservie par plusieurs
voies de
communications: la D16, la RD 131, la RD 147
et la Route Saint Privât des Vieux - Salindres.

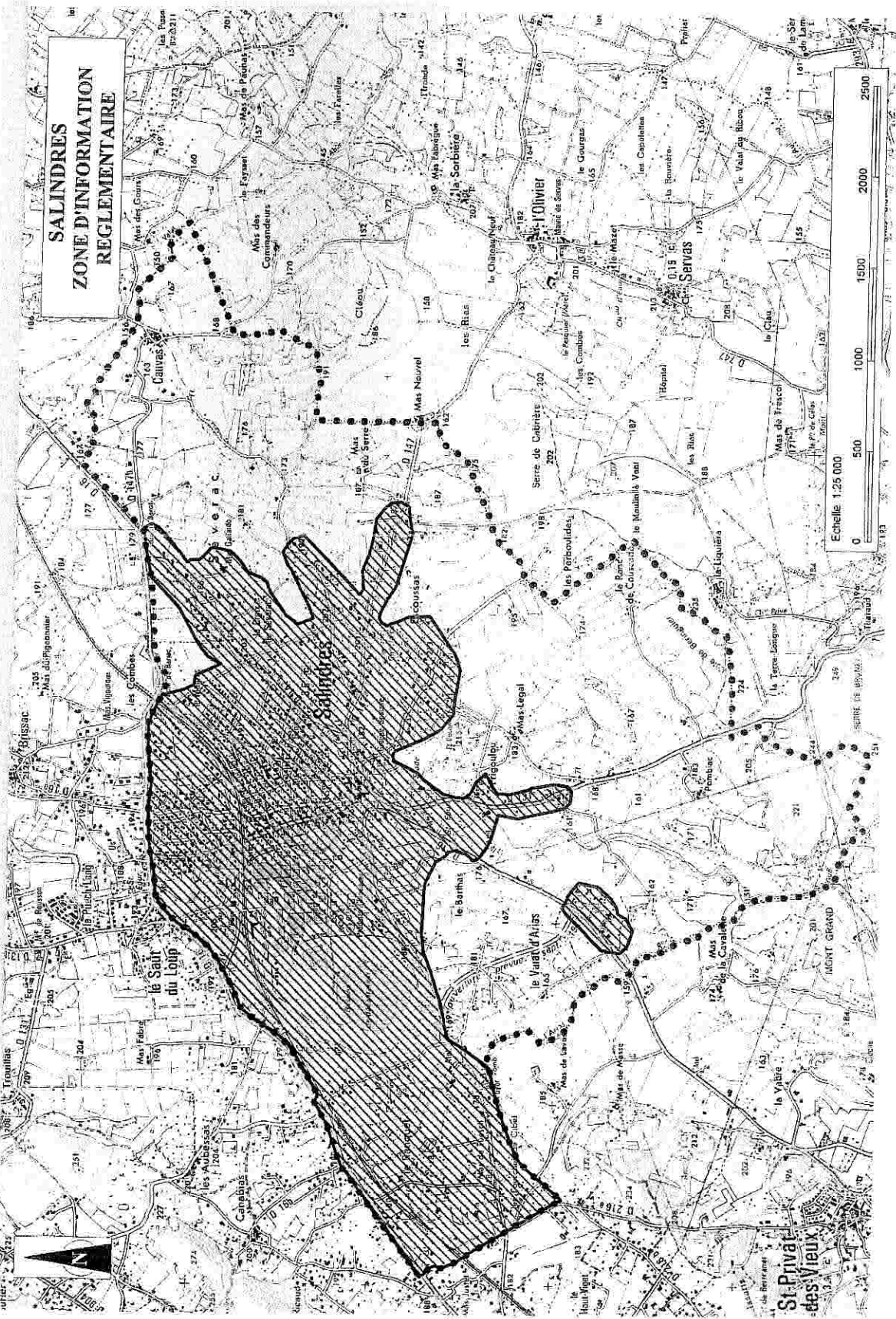
Elle est par ailleurs desservie par une ligne ferroviaire
Alès-Bessèges.

Les risques sur la Commune

La Commune peut-être soumise à trois risques majeurs

- risque chimique (site Seveso)
- risque inondation
- risque feux de forêts

Voir en annexe : PPI risque chimique
Carte zones inondables



SALINDRES
ZONE D'INFORMATION
REGLEMENTAIRE

Echelle 1:25 000
 0 500 1000 1500 2000 2500



St. Privat
des Vieux

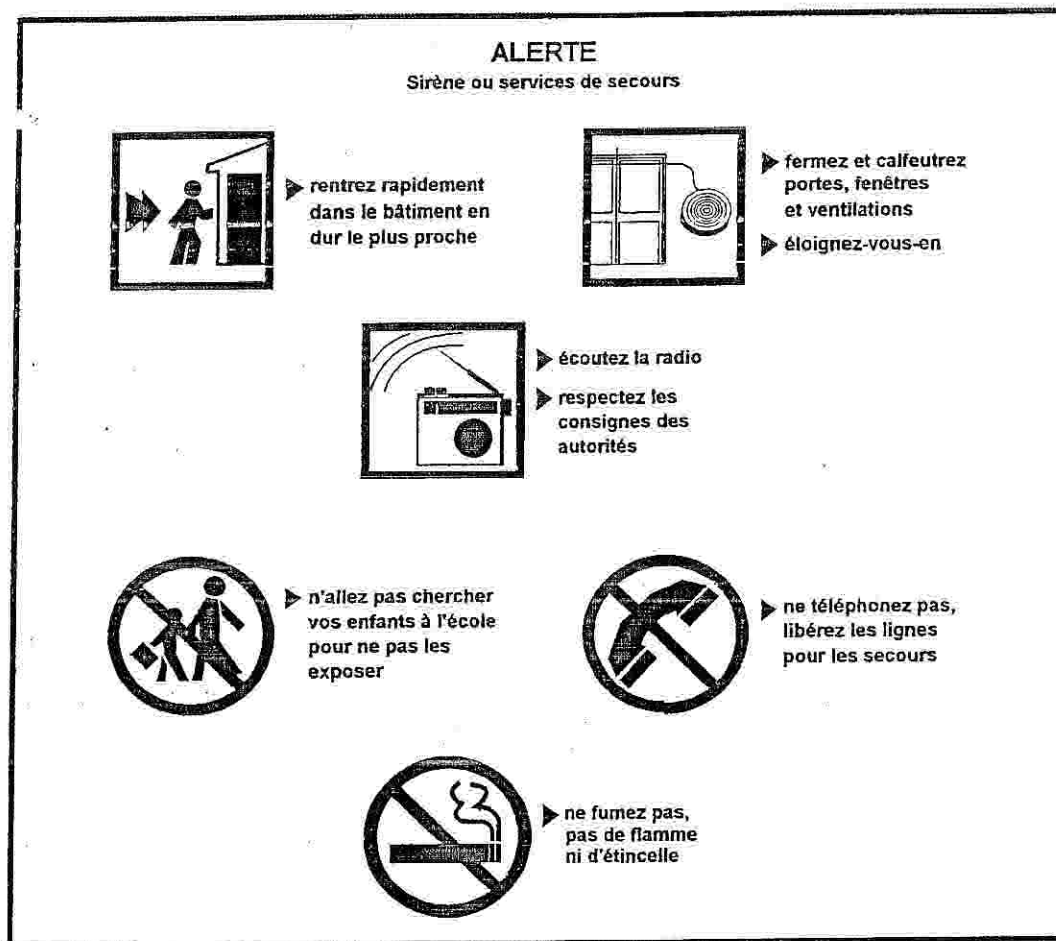
Risque Technologique "Industrie" "Matériau"

(Site Seveso)

Il se présente sous 3 formes : incendie - explosions ou diffusion d'un nuage toxique.

ALERTE :

LES BONS REFLEXES en cas de risque industriel majeur



- 1 - Rejoindre le bâtiment le plus proche (et fuir 1 axe perpendiculaire au vent)
- 2 - Se confiner (obstruer toutes les entrées, portes, fenêtres)²
- 3 - Arrêter ventilation
- 4 - S'éloigner des portes et fenêtres
- 5 - Ne pas fumer, ne pas téléphoner
- 6 - Ecouter la radio (France Bleu Gard Lozère et Radio nostalgie 916 MHz)
- 7 - Attendre fin d'alerte pour sortir (signal sonore de 30 secondes).

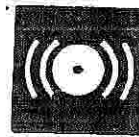
Risque chimique

(Site Seveso)

La Commune est confrontée au risque technologique majeur du fait de l'existence d'un pôle chimique (comprenant 3 entreprises - Rhodia Organique, Axens et Géo Galium) de deux industries, la société Iris et SNF.

La Commune est aussi concernée par le risque **transport de matières dangereuses (TMD)** dû à la départementale RD 16, de la voie ferrée Alès-Bessèges et des Antennes de gaz de Bagnols sur Cèze et d'Alès.

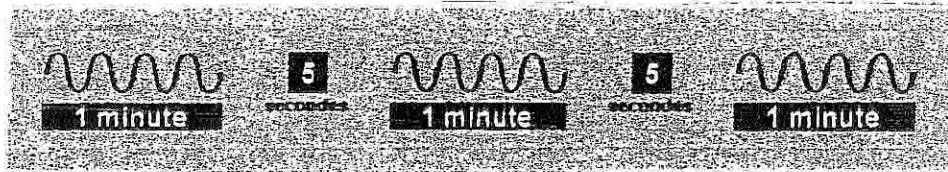
L'alerte **En cas de danger**



En cas de danger imminent, l'alerte est donnée par la sirène :

**SIGNAL MODULÉ D'UNE MINUTE EMIS A TROIS REPRISES
ESPACÉ de 3 SECONDES.**

Ce signal est émis dans toutes les situations d'urgence.
Il ne renseigne pas sur la nature du danger.



Quelque soit l'événement vous devez avoir les comportements suivants :

- **Mise à l'abri (confinement) - pièce avec un point d'eau**
- **Ecoutez la radio : FranceBleu Gard Lozère 91.6 MHZ (info 2002) et Radio Nostalgie**
- **Conformez vous aux ordres des autorités.**
- **Ne téléphonez pas.**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école, on s'occupe d'eux.**
- **Appliquez les consignes de sécurité jusqu'à la fin de l'alerte.**
- **Gardez votre calme, les services de secours agissent.**

Fin d'alerte

30 secondes

La fin de l'alerte est donnée par la sirène.

SIGNAL CONTINU DE 30 SECONDES

Les Inondations

En cas d'orages, de pluies abondantes, vous devez :

- **Fermer les portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc.**

Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.

- **Couper le gaz et l'électricité.**

Pour éviter électrocution ou explosion.

- **Mettre les produits toxiques et les objets périssables et putrescibles au sec.**

- **Vous tenir prêt à évacuer à la demande des autorités.**

Rassemblez dans un sac pour chaque membre de la famille des vêtements et chaussures de rechange, affaires de toilettes, si besoin les médicaments indispensables.

- **Monter dans les étages avec eau potable, vivres, radio à piles et lampes de poche.**

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions.

- **Ne pas téléphoner.**

Libérez les lignes pour les secours.

- **Ne circuler (à pied ou en voiture) qu'en cas de nécessité absolue.**

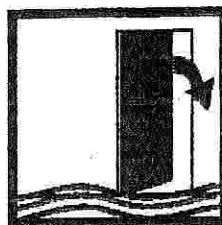
Vous iriez au devant du danger.

- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.**

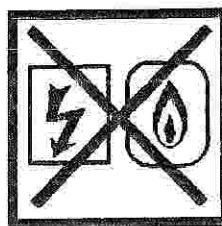
Leurs enseignants s'occupent d'eux.

- **Evacuer qu'après en avoir reçu l'ordre ou lorsqu'il n'est plus possible de se maintenir sans risquer l'isolement.**

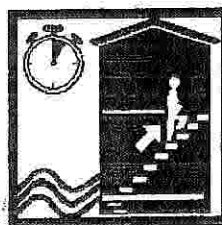
Gagnez un point haut.



Fermez la porte, les aérations.



Coupez l'électricité et le gaz.



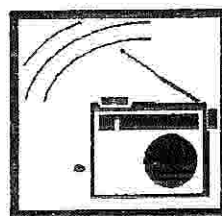
Montez à pieds dans les étages.



Ne téléphonez pas.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

SALINDRES INONDATION



Echelle 1:25 000



Les Feux de Forêts

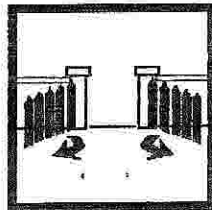
En cas de départ de feux, de propagation de feux, vous devez :

Si vous êtes témoin d'un départ de feux :

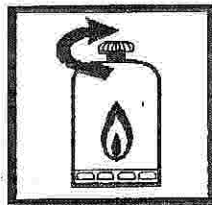
- **Informez les pompiers.**
Téléphonez au 18 ou au 112.
- **Si possible, attaquez le feu.**
Attaquez les flammes à leur base. Utilisez, de l'eau, piétinez-le ou étouffez-le avec un vêtement.
- **Vous éloigner en fuyant dos au feu.**
- **Respirer à travers un linge humide.**
- **En voiture, vous éloigner de la zone de danger.**



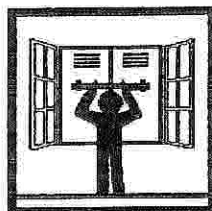
Ne vous approchez JAMAIS à pied ou en voiture d'un feu.



Ouvrez le portail de votre terrain.



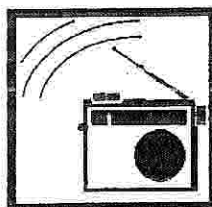
Fermez les bouteilles de gaz.



Fermez les volets.



Enfermez-vous dans un bâtiment.



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

Si un feu se propage :

- **Ouvrir le portail de votre propriété.**
Cela facilitera l'accès des secours.
- **Fermer les bouteilles de gaz.**
Si possible, éloignez celles qui sont à l'extérieur.
- **Fermer et arroser volets, portes et fenêtres.**
Maintenez mouillées les parties inflammables de votre maison.
- **Occulter les aérations avec des tissus humides.**
Pour empêcher les fumées de pénétrer.
- **Rester confiné.**
- **Evacuer qu'après en avoir reçu l'ordre ou lorsqu'il n'est plus possible de se maintenir sans risquer l'isolement.**

Les Transports de Matières Dangereuses

En cas d'accident de véhicule de transport de matières dangereuses, vous devez :

• **Si vous êtes témoin de l'accident :**

- **Donner l'alerte (tél. 18 ou 112).**

En précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, si le véhicule dispose d'une plaque rectangulaire orange, relevez éventuellement les deux numéros inscrits sur cette plaque.

Ne déplacez pas les victimes sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion.

- **Vous éloigner immédiatement des lieux de l'accident.**

En cas d'incendie, éloignez-vous à plus de 300 mètres.

- **Ne pas rester sous le vent.**

Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.

Et se mettre à l'abri

- **Vous laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements.**

• **Si vous entendez le signal d'alerte :**

- **Rejoindre le bâtiment le plus proche, boucher toutes les entrées d'air et arrêter chauffage, ventilation et climatisation.**

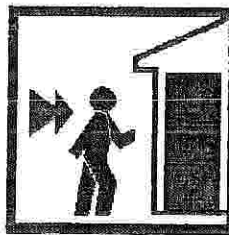
- **Vous éloigner des portes et fenêtres.**

- **Ne pas fumer, ne provoquer ni flamme, ni étincelle.**

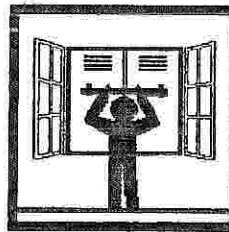
- **Ne pas téléphoner.**

- **Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.**

- **Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.**



Enfermez-vous dans un bâtiment.



**Fermez volets et entrées d'air.
Calfeutrez portes et fenêtres**



Ni flamme, ni étincelle.



Ne téléphonez pas.



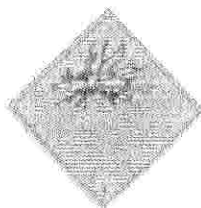
N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

ETIQUETTES ET PLAQUES DE DANGER

Attention cette plaquette signifie **PRODUITS DANGEREUX**

La plaquette peut être apparente sur l'extérieur du camion ou sur les colis transportés à l'intérieur du camion.

1



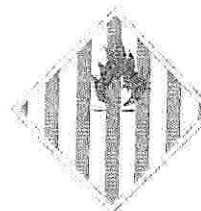
Danger d'explosion

2A



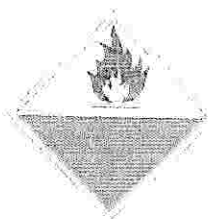
Danger de feu
(liquide ou gaz)

2B



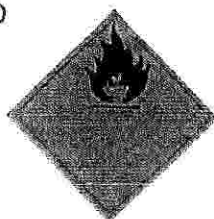
Danger de feu
(matières solides)

2C



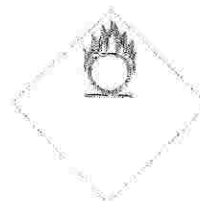
Matière sujette à
inflammation spontanée

2D



Danger émanation de gaz
inflammable au contact de
l'eau

3



Matière ou gaz comburant
ou peroxyde organique

4



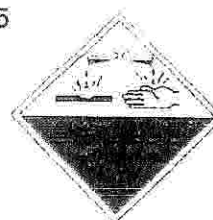
Matière ou gaz toxique

4A



Matière nocive

5



Matière ou gaz corrosif

6D



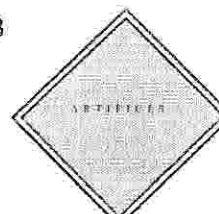
Matière radioactive

11



Gaz non inflammable, non
toxique, non corrosif et non
comburant

13



Cette mention est
remplacée par "Allumettes"
pour les objets des groupes
13401 et 13402.

L'annuaire téléphonique



MAIRIE DE SALINDRES	06.66.85.60.13
PREFECTURE du GARD (standard) Service Interministériel de Défense et de Protection Civile	04.66.36.40.00
DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT Service Eau et Environnement	04.66.62.62.00
METEO-FRANCE	04.66.02.92.50
DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'AGRICULTURE et de la FORET	04.66.63.61.30
DIRECTION REGIONALE de l'INDUSTRIE de la RECHERCHE et de l'ENVIRONNEMENT	04.66.78.50.00

RAPPEL DES NUMEROS D'URGENCE :

GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
APPEL d'URGENCE EUROPEEN	112